

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 29
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 32
Quorum : 19

2025-01-001

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Villequiers, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 janvier 2025
Date d'affichage : 14 janvier 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme SARRON, Mme ERNE M. RIGOLLET, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : Mme SARRON à M. BOUGRAT, Mme ERNE à Mme GOGUÉ, M. FRERARD à M. ALEXANDRE

**OBJET : DEMANDE DE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT CAF –
MASTER SEPTAINE**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DE KERPOISSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250120-2025-01-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2025
Publication : 24/01/2025

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant le projet du pôle Animation du Territoire « Master Septaine » et après en avoir délibéré :

- Approuve le financement de ce projet qui se déroulera sur le territoire de La Septaine, en juillet 2025, et dont le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 4 800 €.
- Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
 - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 3 840 € soit 80 % du montant.
 - Communauté de Communes – fonds propres : le solde du montant soit 960 € TTC.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 21 janvier 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



La Secrétaire,
Béatrice DE KERPOISSON.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 29
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 32
Quorum : 19

2025-01-002

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Villequiers, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 janvier 2025

Date d'affichage : 14 janvier 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme SARRON, Mme ERNE, M. RIGOLLET, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : Mme SARRON à M. BOUGRAT, Mme ERNE à Mme GOGUÉ, M. FRERARD à M. ALEXANDRE

**OBJET : DEMANDE DE
SUBVENTION DETR –
CREATION DE LA ZA DES
MERISIERS**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame De KERPOISSON

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu les travaux de création de la ZA des Merisiers sis à Baugy;
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la création de la ZA des Merisiers à Baugy.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250120-2025-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2025

Publication : 24/01/2025

Le montant total de ces travaux s'élève à 833 065,35 € HT (Achat terrain, Maîtrise d'œuvre et Travaux) et sont éligibles au titre de la DETR, à hauteur de 50%, soit 416 532,00 €.

Le département du Cher abonde à hauteur de 168 000 €, au titre du contrat du territoire.

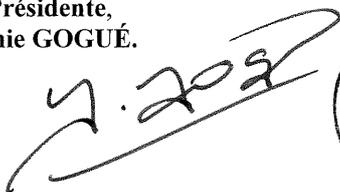
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve le financement de ce projet dont l'investissement nécessite un montant prévisionnel de 833 065,35 € HT.
- Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR de 416 532,00 €.
- Communauté de Communes : le solde du montant soit 248 533,35 €.

- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 21 janvier 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



La Secrétaire,
Béatrice De Kerpoisson.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 29
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 32
Quorum : 19

2025-01-003

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Villequiers, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 janvier 2025

Date d'affichage : 14 janvier 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme SARRON, Mme ERNE, M. RIGOLLET, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : Mme SARRON à M. BOUGRAT, Mme ERNE à Mme GOGUÉ, M. FRERARD à M. ALEXANDRE

SECRETARE DE SÉANCE : Madame De KERPOISSON

OBJET : APPROBATION DU
CONTRAT OPERATIONNEL
DE MOBILITE DU BASSIN DE
MOBILITE CENTRE-CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250120-2025-01-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2025
Publication : 24/01/2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM);
- Vu le Code des transports, notamment les articles L. 1215-1 et L. 1215-2;
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et L. 1111-9-1;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement financier de la Région;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 22.03.08 des 30 juin et 1er juillet 2022 approuvant le rapport sur les nouvelles mobilités-Région Centre -Val de Loire;
- Vu la délibération DAP n°23.04.11 et 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente;
- Vu Le budget de la Région et s'il y a lieu ses décisions modificatives;

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité Centre-Cher
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 21 janvier 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

La Secrétaire,
Béatrice De KERPOISSON.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. De Kerpoisson', written in a stylized, cursive script.